

**Service de l'eau, de l'environnement  
et de la forêt  
Bureau de l'environnement**

**Récépissé de déclaration**

**LA PRÉFÈTE DE L'OISE**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment son livre V titre 1er, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu les articles R 541-49 et suivants du code de l'environnement, relatifs au transport par route, au négoce et au courtage des déchets ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets ;

Vu la déclaration du 21 juillet 2022 par laquelle M. Alain GURDEBEKE agissant en qualité de responsable légal de la **SA GURDEBEKE** dont le siège se situe 65 Boulevard Carnot 60400 Noyon, sollicite l'agrément pour l'exercice de l'activité de transport par route de déchets dangereux et non dangereux.

**DELIVRE RÉCÉPISSÉ N° 2022-054T**

à la **SA GURDEBEKE** de sa déclaration relative à son activité de transport par route de déchets dangereux et non dangereux.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R 541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de 5 ans

Nombre de Véhicule : 80

Beauvais le 8 novembre 2022

Copie Certifiée Conforme à  
l'original

1/80



Pour le Directeur départemental des  
territoires et par délégation,  
l'adjointe au responsable du bureau de  
l'environnement

Sandrine VILLAIN